

Le Service One

Une trésorerie disponible si nécessaire

Le Service One est un crédit par découvert en compte, accordé¹ par Cortal Consors.

Avec **Service One**, vous pouvez bénéficier¹ d'une trésorerie sous forme de découvert en compte en contrepartie de la mise en garantie de votre contrat d'assurance vie et/ou de capitalisation.

Le Service One vous permet de disposer d'une somme pouvant atteindre l'équivalent de 60% de la valeur de rachat de votre contrat tout en conservant la totalité des avantages de l'assurance vie et/ou de capitalisation.

Cortal Consors vous délivre un carnet de chèques, que vous pouvez utiliser en cas d'imprévu.

Protection One **Une garantie supplémentaire**

L'Assurance Protection One proposée par Cardif est une assurance optionnelle en cas de décès accidentel. Elle garantit à vos proches le remboursement du découvert utilisé² dans le cadre du Service One.

Avec Protection One, vous préservez l'avenir financier de ceux qui vous sont proches.

Un service
UNIQUE
et **innovant**

COMMENT METTRE EN PLACE CE SERVICE ?

Contactez votre conseiller pour connaître les modalités de mise en place du service.

1 - sous réserve d'acceptation de votre dossier par le prêteur, Cortal Consors, et selon les conditions et limites indiquées dans l'offre de crédit.

2 - sous réserve des exclusions contractuelles.

Service One

Nature

Ouverture d'un crédit utilisable par découvert en compte courant ouvert par l'emprunteur auprès de Cortal Consors. Le montant du découvert maximum autorisé représente au plus 60% de la valeur de rachat du ou des contrat(s) d'assurance vie ou de capitalisation que l'emprunteur a délégué au profit de Cortal Consors en garantie du découvert. Ce montant peut être amené à évoluer.

Ce prêt ne peut être octroyé que sous réserve de l'obtention des informations permettant d'apprécier la situation financière de l'emprunteur.

Minimum

L'accès au Service One est possible dès lors que l'ensemble des contrats délégués atteint une valeur de rachat de 36 000 € minimum (soit 21 600 € de découvert autorisé). L'ouverture du compte se fait avec un versement initial de 200 €.

Le compte et les moyens de paiement

- **Compte bancaire** : compte bancaire disposant d'un carnet de chèques déposé dans les comptes de Cortal Consors. **Un client Cardif ne peut disposer que d'un seul compte.**
- Chaque compte dispose d'un numéro spécifique et d'un RIB.
- **Moyen de paiement** : chèque compensable à Paris.

Le Découvert Maximum Autorisé

60% du cumul des valeurs de rachat du ou des contrat(s) mis en délégation¹ à la date d'ouverture du compte.

Au-delà d'un million d'euros de Découvert Maximum Autorisé, une étude approfondie par Cortal Consors est obligatoire.

- **Durée du découvert** : indéterminée

Le Coût du crédit

Pendant toute la durée du crédit, l'emprunteur s'engage à verser des intérêts calculés sur un taux révisable égal à l'Euribor 3 mois + 1,60% maximum. Le Taux Effectif Global applicable évolue donc chaque mois. Les intérêts sont payables mensuellement.

Protection One Tarification

- Cotisation mensuelle fixée à 0,018% TTC du découvert utilisé.

¹ - Contrat(s) pouvant faire l'objet d'une délégation de créance au profit de la Cortal Consors :
• contrat(s) d'assurance vie et de capitalisation mono ou multisupport Cardif Assurance Vie.
• plusieurs contrats peuvent être mis en délégation pour un seul compte.

Cortal Consors - Adresse postale : 24 rue des deux gares, 92855 Rueil Malmaison Cedex
S.A au capital de 54 520 710 EUR - 327787 909 RCS Paris - Siège social : 5 avenue Kléber - 75016 Paris
Internet : www.cortalconsors.fr

Cardif Assurance Vie - Entreprise régie par le Code des assurances
S.A. au capital de 490 824 112 euros - 732 028 154 RCS Paris - Siège social : 5, avenue Kléber - 75798 Paris Cedex 16
Bureaux : 4, rue des Frères Caudron - 92858 Rueil Malmaison Cedex - Tél. 01 41 42 83 00
Autorité de contrôle des Assurances et des Mutuelles - 54, rue de Châteaudun - 75009 Paris

CARDIF-Assurances Risques Divers - Entreprise régie par le Code des assurances
S.A. au capital de 12 480 000 EUR - 308 896 547 RCS Paris - Siège social : 5, avenue Kléber - 75798 Paris cedex 16
Bureaux : 4, rue des Frères Caudron - 92858 Rueil Malmaison Cedex - Tél. 01 41 42 83 00
Autorité de contrôle des Assurances et des Mutuelles - 54, rue de Châteaudun - 75009 Paris